



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 51 et A 34

Question écrite n° 45850

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la réelle nécessité de faire passer la RN 51 entre Rethel et Reims en réseau autoroutier en continuité de l'A 34 reliant Reims à Charleville-Mézières. Cela permettrait sans aucun doute d'interdire cette portion aux tracteurs. En effet, un accident tragique s'est produit récemment parce qu'un tracteur a pris cette voie en sens inverse et également parce que les véhicules n'adaptent pas leur vitesse. Dans le cadre du plan de relance et de la décision de l'État d'effectuer des travaux en matière de routes et d'autoroutes, il lui demande si cette demande d'aménagement peut être prise en compte.

Texte de la réponse

Afin d'éviter la circulation des véhicules agricoles sur la route nationale 51 entre Rethel et Reims, il faut leur permettre d'utiliser un itinéraire de substitution. Les acquisitions foncières nécessaires sont actuellement en cours et devraient aboutir à l'engagement des travaux dans les prochains mois. Le financement de la suppression des accès riverains est d'ores et déjà assuré, au droit de la ferme de la Gentillerie, dans le cadre de la fin du contrat de plan État-région.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Thomas](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45850

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3043

Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7273